



**Réunion de Conseil Municipal**  
**Procès-Verbal de la Séance du 23 Janvier 2025**

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 18 Janvier 2025

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

**Présents** : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Excusée** : Mme Delphine HUGNET (pouvoir à Mme Mathilde BLANCHET)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Marie-Madeleine ROYER est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

**Ordre du jour de la séance**

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024
- Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière – Année 2025
- Approbation du rapport de la CLECT du 03/12/2024
- Révision des statuts du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne (TEM)
- Convention de groupement de commandes enrobés 2025-2028 avec la CCPMG
- Attribution et autorisation de signer l'acte d'engagement du lot n°8 – Construction d'un restaurant
- Mise à disposition du personnel communal au centre de loisirs Grez/Bouère/St-Brice
- Ouverture crédit investissement
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

### **Arrêté du dernier procès-verbal**

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 05 décembre 2024.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

### **DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-01 Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière – Année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant les textes en vigueur, la commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants, dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire. Il ajoute que la Fourrière Départementale met à disposition les locaux adaptés aux règles et obligations sanitaires contrôlées par la DDETSPP. Le fonctionnement de cette fourrière est confié à la Société Protectrice des Animaux, qui, par Délégation du Service Public en assure également la gestion. Son financement est assuré par les communes qui ont signé une convention pour y adhérer. La contribution annuelle se calcule de la façon suivante : 0,50 €/habitant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention avec la SPA pour pouvoir bénéficier de la Fourrière Départementale et ainsi assurer le bon ordre, la sécurité et la santé publique sur la commune. La contribution annuelle 2025 pour la commune de Grez s'élève à 497,00€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA et à verser la contribution 2025 à hauteur de 497,00 €.**

### **DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-02 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT s'est réunie le 03/12/2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur le transfert du camping de Villiers Charlemagne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays Meslay-Grez du 2 avril 2024, approuvant le transfert du camping de Villiers Charlemagne à la commune de Villiers Charlemagne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 3 décembre 2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- Le transfert du camping Village Vacances et Pêches (VVP) de Villiers Charlemagne

Vu le rapport du 3 décembre 2024 de CLECT transmis par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ci-annexé ;

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 3 décembre 2024 ;



Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions du rapport du 3 décembre 2024 de la CLECT figurant en pièce- jointe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

**- APPROUVE le rapport de la CLECT présenté.**

**DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-03 Révision des statuts du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne (TEM) – Acceptation expresse**

Monsieur le Maire expose que le syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L.5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la ville de Grez-en-Bouère.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 19 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

**- ÉMET un avis favorable sur cette procédure de révision,**

**- ACCEPTE les termes statutaires révisés du syndicat TEM.**

**DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-04 Convention de groupement de commandes « enrobés » 2025-2028 avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez**

Monsieur le Maire expose que le marché « enrobé » avec la société PIGEON TP s'est achevé en décembre 2024.

Dans le cadre du renouvellement de ce marché, la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ propose d'adhérer à un nouveau groupement de commande afin de s'unir pour obtenir des prix attractifs.

Il est proposé de lancer le marché d'enrobés pour 3 ans pour permettre de retrouver la même date de fin que le marché des travaux d'enduits d'usure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

**- AUTORISE la commune à adhérer au groupement de commande « enrobés » 2025-2028 avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et ses avenants éventuels.**

**DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-05 Attribution et autorisation de signer l'acte d'engagement du lot n°8 – Construction d'un restaurant**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 26 septembre 2024, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché pour la construction du restaurant. Il précise que le lot n°8 Chauffage/climatisation/ventilation/plomberie a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et un appel d'offres pour ce lot a donc été relancé.

Il ajoute que 2 entreprises ont répondu :

- EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE pour un montant de 91 000,00 € HT
- SND pour un montant de 91 700,00 € HT

Compte tenu du résultat de la consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, mieux disante, de l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE pour un montant de 91 000,00 € HT soit 109 200,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- DÉCIDE de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE pour un montant de 91 000,00 € HT soit 109 200,00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents inhérents au dossier.

**DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-06 Mise à disposition du personnel communal à l'ALSH**

Monsieur le Maire expose que les agents du service périscolaire sont amenés à travailler au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis et/ou les vacances scolaires, que ce soit en animation ou en technique (repas, ménage). Le temps passé à l'ALSH est supporté par le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose de procéder à un remboursement du budget principal par le budget ALSH sur présentation d'un état détaillé des heures par agent en fin d'année civile.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

- APPROUVE la mise à disposition de ces agents à l'ALSH,
- DÉCIDE qu'un versement sera effectué au vu d'un état détaillé des heures par agent, de l'ALSH sur le budget principal pour le remboursement du temps passé de ces agents auprès de l'ALSH.

**DÉLIBÉRATION N°2025-01-23-07 Ouverture anticipée de crédit d'investissement**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces crédits ouverts par anticipation sont repris au budget primitif lors de son adoption.

Le montant total des autorisations de dépenses votées en 2024 sur la section d'investissement s'élève à 1 588 364,31 € et qu'il convient de déduire de ce montant les dépenses reportés en 2024 (655 984,48 €) qui figurent au budget primitif 2024, le montant des crédits affectés au remboursement de la dette (117 262,83 €).



Le montant maximal de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement préalable au vote du budget primitif s'élève donc à :  $815\,117,00 \text{ €} \times 0,25 = 203\,779,25 \text{ €}$ .

Monsieur le Maire propose de procéder à une autorisation anticipée de dépenses d'investissement afin de pouvoir régler :

- Le solde de la facture de la société EPI Polydur pour la rénovation du sol de la salle des sports : Chapitre 23 – compte 231, opération n°154 = 12 251,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :**

**- DÉCIDE de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement au compte de la section d'investissement conformément à la liste ci-dessus, pour un montant total de 12 251,00 €.**

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### ▪ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que :

- Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont installé les décorations de Noël dans les sapins de la commune le lundi 9 décembre 2024 à partir de 16h45. Ils étaient très fiers. Ils organisent une chasse aux œufs au parc des Lilas le samedi 26 avril 2025 le matin. Les enfants des écoles devront s'inscrire afin de connaître le nombre d'œufs à cacher. La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 24 février 2025 à 16h45.

Monsieur Damien PANNIER demande si les enfants du CMJ sont invités aux Vœux du Maire. Mme Marie-Madeleine ROYER répond que des affiches sont mises dans les écoles, que tous les enfants, enseignants et parents d'élèves sont invités.

### ▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- La commission s'est réunie le 20 janvier 2025 à 19h30 avec pour ordre du jour la préparation du Flash Infos. La distribution se fera fin février 2025.
- Le compteur des naissances 2024 est arrêté à 17 naissances. La 1<sup>ère</sup> naissance 2025 est arrivé le 14/01/2025.

**Facebook :** 1 037 publications réalisées depuis le lancement  
829 abonnés (+ 20 depuis le dernier conseil)

### **LE TOP 10 :**

1. Rétrospective Marché de Noël (3 418 personnes)
2. Remerciements bénévoles Marché de Noël (2 810 personnes)
3. Nouveau bureau Association Ado-Bouge (2 486 personnes)
4. Chat perdu (2 465 personnes)
5. Le recensement de la population (1 427 personnes)
6. La galette des rois frangipane (collège) (1 184 personnes)
7. Les portes ouvertes du Collège (1 049 personnes)
8. La Cérémonie des Vœux (966 personnes)
9. Les menus de la période scolaire (880 personnes)
10. La Troupe Tout'Azémuts (803 personnes)



▪ **Manifestations / Fêtes / Animations**

→ Réunion avec les associations prévue le jeudi 30 janvier 2025 à 20h00 à la salle polyvalente :

○ **Ordre du Jour :**

- Bilan 2024
- Projets 2025
- Demande de subventions 2025

Mme Nolwenn BOISSINOT expose qu'elle s'est rendue à plusieurs assemblées générales et notamment celle de l'association Ado Bouge. Elle précise que cette association fêtera ses 30 ans en décembre 2025 et qu'un nouveau bureau a été élu avec Betty Présidente, Justine Trésorière et Juliette Secrétaire. Elles reprennent la suite de Yannick BELLANGER et son équipe. Pour l'année à venir elles seront aidées par l'ancienne équipe. Pour information 64 familles ont bénéficié de cette association soit 81 enfants.

→ **Animer et dynamiser la commune** – Appel aux volontaires pour relancer un comité des fêtes (encart flash infos + Facebook)

→ Prochains évènements :

- Organisation le 26 avril de la chasse aux œufs parc des Lilas (avec le CMJ)
- Vide greniers du 8 mai 2025 dans le centre bourg

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les cylindres vont être changés au Pôle Enfance suite au vol de décembre.
- Les travaux du restaurant redémarrent en février.

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Le dossier de demande de subvention pour les plantations Chemin du Coucou a été envoyé.
- Les travaux de réfection de la rue des Écoles auront bien lieu pendant les vacances de février 2025. Monsieur Michel FOUCHER demande s'il va y avoir des parkings de réalisé et quel choix a été fait. Monsieur Dominique LUCAS répond que pour le moment il n'y a aucun choix de fait, il va d'abord être fait des essais avec plots comme vu sur place.

**DIVERS**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 19h30 à la mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

**Séance du 23 Janvier 2025 – Délibérations prises du n°2025-01-23-01 à n°2025-01-23-07**

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2025-01-23-01	Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière – Année 2025	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>



2025-01-23-02	Approbation du rapport de la CLECT du 03/12/2024	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>
2025-01-23-03	Révision des statuts du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne (TEM)	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>
2025-01-23-04	Convention de groupement de commandes enrobés 2025-2028 avec la CCPMG	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>
2025-01-23-05	Attribution et autorisation de signer l'acte d'engagement du lot n°8 – Construction d'un restaurant	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>
2025-01-23-06	Mise à disposition du personnel communal au Centre de Loisirs Grez/Bouère/St-Brice	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>
2025-01-23-07	Ouverture anticipée de crédit d'investissement	<b>Approuvée à 15 VOIX POUR</b>

### Les élus municipaux présents à la séance du 23 Janvier 2025

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 <sup>ème</sup> Adjointe
BOISSINOT Nolwenn	4 <sup>ème</sup> Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal



**Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 13 Février 2025**

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Marie-Madeleine ROYER 	Jean-Pierre FOUCHER 

